



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 062-256200742-20260923-DELIB20260901-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Convocation adressée aux
délégués le :

10 et 18 septembre 2026

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 11
- Votants : 18

Délibération

mise en ligne le :

28 septembre 2026

Délibération certifiée

exécutoire le :

28 septembre 2026

1 -

**ELECTION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
D'APPELS
D'OFFRES,
DE LA COMMISSION
DES MARCHES ET
DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT, suite à la convocation qui lui a été faite le dix septembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Une nouvelle convocation a été adressée aux délégués le dix-huit septembre pour la séance du vingt-trois septembre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents : M. Noé CARETTE, M. Maxence DRUELLE-FOURNIEZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Simon JOMBART, M. Jean-François JURCZYK, M. Georges KOPROWSKI, M. Geoffrey MATHON, M. Vincent PART, M. Laurent POIRÉ, M. Steve TIRLOIT, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : Mme Carine BANAS, M. Steve BOSSART, M. Nicolas CARRE, M. Jean-François CASTELL, M. Julien DAGBERT, M. Philippe DALLE, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Didier DEPAEUW, M. Hervé DEROUBAIX, M. Aldo DIMARTINO, Mme Sophie DUBY, Mme Marie-Claude DUHAMEL, M. Olivier GACQUERRE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Ludovic IDZIAK, M. André KUCHCINSKI, Mme Clarisse LAOUR, M. Maurice LECONTE, M. Jacky LEMOINE, M. Jean-Marie MACKE, M. Serge MARCELLAK, Mme Rosemonde MULLET, M. Sébastien OGEZ, Mme Céline PETIT, M. Tanguy ROBIQUET, M. Sylvain ROBERT, Mme Virginie SOUILLIART, M. Grégory STACH, M. David THELLIER.

Ont donné procuration : M. Jean-François ANTONINI à M. Georges KOPROWSKI, M. Philippe BEYAERT à M. Noé CARETTE, Mme Catherine DECOURCELLE à M. Laurent POIRE, M. Philippe SCAILLEREZ à M. Jean-François JURCZYK, M. Patrick PIQUET-BACQUET à Mme Monique ZARABSKI, Mme Christine STIEVENARD à M. Geoffrey MATHON, Mme Cathy WASYLIKOW à M. Steve TIRLOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxence DRUELLE-FOURNIEZ

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission de délégation de service public comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les membres élus pour ces deux commissions seront également choisis pour siéger au sein d'une commission des marchés qui sera sollicitée pour donner un avis dans le cadre des marchés passés selon une procédure non formalisée,

Considérant que les membres du comité syndical ont été invités à déposer des listes composées de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,

Considérant que le comité syndical a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Le Comité syndical désigne M. Jean-Michel Dupont, président de la commission d'appel d'offres, de la commission des marchés et de délégation de service public ;

Le Comité Syndical, après présentation des candidats, procède au vote de la liste suivante :

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires :

- M. Steve BOSSART
- M. André KUCHCINSKI
- M. Sébastien DARRAS
- M. Maxence DRUELLE-FOURNIER
- M. Steve TIRLOIT

Membres suppléants :

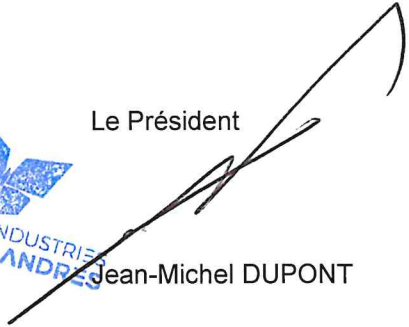
- M. Simon JOMBART
- M. Geoffrey MATHON
- Mme Monique ZARABSKI
- M. Ludovic IDZIAK
- M. Maurice LECONTE

Lesquels ont déclaré accepter ce mandat.

Le comité syndical prend acte que, conformément au III de l'article 22 du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président


Jean-Michel DUPONT


PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES